

## **La société Malteurop jugée coupable en 2006**

3.000 euros : c'est le montant de l'amende à laquelle a été condamnée la SARL Malteurop qui produit et commercialise du malt. Un jugement confirmé le 18 juillet 2007 par la chambre des appels correctionnels.

Le 30 juin 2006, le tribunal correctionnel de Châlons avait déclaré la société coupable de pollution. Les faits avaient été commis le 26 mars 2005. Des agents du conseil supérieur de la pêche avaient constaté des rejets de boues provenant de Malteurop dans la source alimentant le ruisseau des Marvis.

Devant le tribunal, il avait été démontré que ces rejets résultaient d'un « dysfonctionnement » de la station d'épuration consécutif à « l'ouverture intempestive d'une vanne non protégée ». Les analyses effectuées avaient révélé à la sortie même de la station d'épuration de « fortes concentrations en DCO (demande chimique en oxygène) et DB05 (demande biochimique en oxygène sur 5 jours) et une teneur élevée en phosphore et matières en suspension », des éléments « nuisibles ».

Selon Me Chemla, qui représentait à l'époque la fédération marnaise pour la pêche et la protection du milieu aquatique, « Malteurop n'est pas la pire des sociétés ». D'autres entreprises déverseraient des produits organiques et chimiques dans le ruisseau des Marvis.

\*\*\*\*

### Questions-réponses autour du ruisseau

Quelles eaux se jettent dans le ruisseau des Marvis ? Les eaux pluviales de la zone industrielle de Marolles, ainsi que les eaux traitées et épurées des industries qui ont leur propre station d'épuration, comme Malteurop ou encore l'ex-Vallourec, qui a divisé par 5 sa quantité de métal en 5 ans.

D'où peut provenir la pollution du cours d'eau ? De l'accumulation de la pollution dans les boues depuis l'installation de la zone industrielle qui date des années 70, de pannes de station d'épuration, des eaux pluviales qui lavent des zones polluées, de petites pratiques d'industriels non conformes.

Comment sont gérées les eaux usées sur la zone industrielle de Marolles ? Les entreprises qui n'ont pas besoin de station d'épuration rejettent leurs eaux dans le réseau d'assainissement.

Le ruisseau des Marvis est-il encore un ruisseau ? La réponse donnée à la réunion de mercredi est oui.